

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	Marie-Laurence ANZALONE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Roland CARLIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Christian CHIAPPELLA , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Patrick HEYRIES , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Philippe IZOARD , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Gérard JUSTINESY , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Olivier LEDEY , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Juan MORENO , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Jacques NATTA , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme.	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme.	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Nicolas TRABUC , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mmes.	Nathalie CZIMER-SYLVESTRE , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	Hélène GENTE-CEAGLIO , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
M.	Serge SARDELLA , délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme.	Noëlle TRINQUIER , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Bruno MALGAT, délégué de Mison, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M.** **Philippe BATOUX**, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Cécile SORRIBAS**, déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Bernard ALLAMELLE, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
- MM.** **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA
Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY
Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
- Mmes.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT
Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
- Mme.** **ROBERT**
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- MM.** **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA
Stéphane SAUVAGEON, délégué du Conseil Régional Sud PACA par Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
- Mme.** **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- M.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône PAR Noëlle TRINQUIER

2 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Rémi ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Bruno MALGAT
Jean-Pierre SEISSON, délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants par Philippe BATOUX

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme Véronique BOUTEILLE, SMAVD
M. Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme. Frédéric COUTAZ, SMAVD
MM. Odilon DESMOULINS, SMAVD
Christian DODDOLI, SMAVD
Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Mmes. Margaux KNISPEL, Métropole Aix Marseille Provence
Béatrice MAYEN, Région sud
MM. Etienne MASSE, SMAVD
Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Olivier NALBONE, Région sud
Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët

Délibération n° 2021-41
Formation générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Recours de la décision de l'Autorité environnementale concernant le projet de recharge sédimentaire à Puyvert et Charleval

Initié dans le cadre du premier contrat de rivière du Val de Durance, le projet de recharge sédimentaire fait partie des actions les plus innovantes et ambitieuses de la politique de restauration hydromorphologique de la Durance. Il vise à redonner à la Durance les graviers qui lui manquent encore sur de nombreux secteurs et permettre de mettre un terme à d'importants dysfonctionnements morphologiques, de tendre à nouveau vers un espace alluvial dynamique et de recréer les conditions favorables à un retour durable des fonctionnalités naturelles de la Durance en tresses.

Les études préalables ont permis d'identifier les sites les plus favorables à la recharge sédimentaire sur l'ensemble de la moyenne et basse Durance. S'agissant d'une opération expérimentale à cette échelle, trois sites pilotes ont été retenus pour réaliser les premières tranches de travaux. Les secteurs de Puyvert, Charleval et Mallemort sont ainsi fléchés pour initier au plus vite la démarche, y suivre les effets physiques et biologiques et permettre le déploiement ultérieur du projet.

Pour ces trois sites, qui subissent d'importants dysfonctionnements morphologiques et pour lesquels il existe des attentes écologiques, sociétales et politiques fortes, le comité syndical a acté d'engager le plus rapidement possible les travaux à savoir pour Puyvert et Charleval à l'été 2021, et pour Mallemort à l'été 2022.

S'agissant d'une action fortement attendue à l'échelle européenne puisqu'elle contribue à l'atteinte de l'objectif central du DOCOB Natura 2000 de la Durance, et s'agissant d'une action permettant par ailleurs de contribuer efficacement à la relance économique (plus d'un million d'euros de travaux accessibles aux PME locales), le SMAVD a très rapidement associé l'Agence de l'Eau, la DREAL, les DDT 13 et 84 ainsi que l'OFB pour faciliter l'adhésion au projet de l'ensemble des partenaires institutionnels. S'agissant d'une opération de restauration écologique de la Durance, il était souhaité d'éviter l'écueil d'une sécurisation disproportionnée et inutile des procédures administratives préalables aux travaux.

Après deux ans d'études et de partage autour des principes de la démarche, des réunions de concertation et de pré-cadrage informel ont eu lieu dès l'automne 2020, rappelant qu'il s'agissait d'une opération de restauration fondée sur la nature, pour laquelle de nombreuses mesures avaient été prises pour garantir l'absence d'impacts sur les milieux en phase travaux.

Confiant vis-à-vis de la pertinence, de l'intérêt et de la maturité de la démarche, les équipes du SMAVD ont finalisé l'ensemble des études techniques, préparé les appels d'offres de travaux, lancé les inventaires naturalistes permettant de procéder aux évitements en phase travaux, animé des réunions de concertation en vue de garantir la bonne réalisation des opérations à l'été 2021.

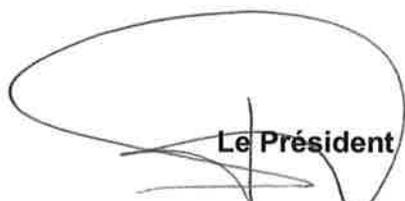
Malgré tous ces efforts, l'Autorité Environnementale nous impose aujourd'hui contre toute attente la réalisation d'une étude d'impact, considérant que l'opération peut présenter de possibles impacts négatifs notables sur l'environnement. Alors que cette décision nous a été transmise environ 70 jours après le dépôt de notre demande (délai de rigueur de 35 jours), nous avons dû évidemment renoncer à la réalisation des travaux en 2021.

Alors que la décision est motivée dans l'arrêté préfectoral par des considérant et des conclusions tout à fait contestables, il est proposé de mettre en œuvre un recours gracieux (auprès du Préfet de Région) et/ou hiérarchique (auprès de la Ministre). Ce recours, s'il aboutit, permettrait d'abord de faire revenir les services instructeurs à la raison et de ne pas plier devant cette inflation procédurale tendant globalement à l'inaction en matière de restauration du cours d'eau. Par ailleurs, il nous affranchirait d'une lourde et onéreuse procédure (plus d'un an de préparation de dossier et d'instruction réglementaire) et redonnerait toutes les chances à une reprogrammation des travaux à l'été 2022. Si ce recours n'aboutit pas, il ouvrira la voie à un éventuel recours contentieux dont nous proposons d'étudier la pertinence dans l'intervalle.

*Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :*

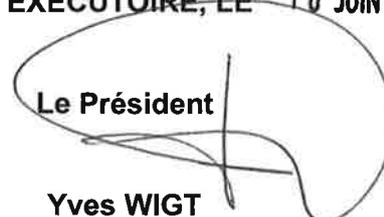
-APPROUVE la démarche d'un recours gracieux du Président contre la décision de l'Autorité Environnementale concernée en ce qu'elle impose la réalisation d'une étude d'impact pour le projet de recharge sédimentaire à Puyvert et Charleval,

-AUTORISE le Président à prendre tout acte nécessaire dans ce cadre.


Le Président
Yves WIGT



CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 18 JUN 2021


Le Président
Yves WIGT